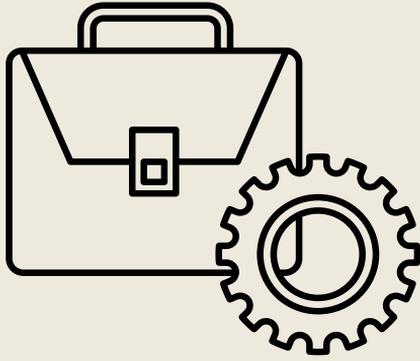


OCEY E-BOOK

CRÉER SON ENTREPRISE

PAR OÙ COMMENCER ?





BUSINESS PLAN



1 Résumé Exécutif

Présentation courte et impactante de ton projet :

- Nom de l'entreprise :
- Secteur d'activité :
- Problème que tu résous :
- Solution apportée :
- Objectif :
-

2 Présentation de l'Entreprise

Détails généraux :

- Nom de l'entreprise :
- Forme juridique :
- Adresse / Localisation :
- Statut (création / en activité) :
- Mission :
- Vision à 3-5 ans :

3 Étude de Marché

Analyse complète :

- Analyse de la demande :
- Analyse des concurrents :
- Positionnement sur le marché :
- Opportunités et menaces :

4 Stratégie Commerciale & Marketing

Comment tu vas vendre et te faire connaître :

- Offre de produits / services :
- Politique de prix :
- Stratégie de distribution :
- Plan de communication :
-

5 Organisation & Gestion

Comment ton entreprise fonctionne :

- Équipe fondatrice et leurs rôles :
- Partenaires clés :
- Ressources humaines :
- Besoins techniques :
-

6 Prévisions Financières

Chiffres et projections :

- Plan de financement initial :
- Compte de résultat prévisionnel :
- Seuil de rentabilité :
- Trésorerie prévisionnelle :
- Retour sur investissement attendu :

7 Analyse SWOT

Forces

Exemple : Expérience, réseau

Faiblesses

Exemple : Manque de fonds propres

Opportunités

Exemple : Marché en croissance

Menaces

Exemple : Concurrence accrue

8 Annexes

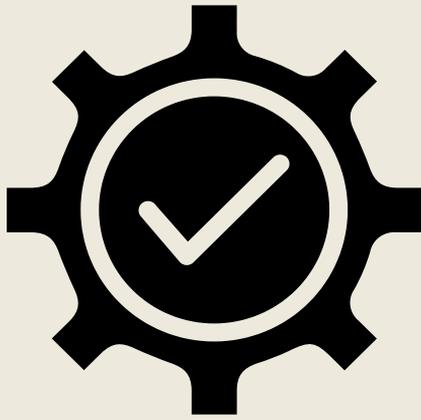
Documents complémentaires :

- Statuts / projets de statuts
- Contrats / devis
- Études terrain
- Documents financiers (bilans, budgets, tableaux Excel)

💡 Conseil :

Un Business Plan est vivant ! Mets-le à jour régulièrement pour l'adapter à l'évolution de ton projet et du marché





AIDES
FINANCEMENTS



En France, il existe plusieurs aides financières et dispositifs pour accompagner la création d'une entreprise. Ces aides peuvent prendre la forme de subventions, de prêts à taux réduits, d'exonérations fiscales, ou encore de conseils. Voici un panorama des principales aides disponibles :

1. ****Aides financières de l'État et des organismes publics****

- ****ACRE (Aide à la Création ou à la Reprise d'Entreprise) : ****

- C'est une exonération partielle ou totale des charges sociales pendant les premières années de l'activité.

- Elle est destinée aux créateurs et repreneurs d'entreprises, et sous certaines conditions, elle peut s'accompagner de l'ARCE ou du maintien des allocations chômage.

- ****ARCE (Aide à la Reprise ou à la Création d'Entreprise) : ****

- L'ARCE permet aux créateurs d'entreprises qui bénéficient de l'ARE (Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi) de recevoir une partie de leurs allocations sous forme de capital pour financer leur projet.

- Le montant est de 45 % des droits à l'ARE restants.

- ****NACRE (Nouvel Accompagnement pour la Création ou la Reprise d'Entreprise) : ****

- Un dispositif d'accompagnement pour les demandeurs d'emploi et les créateurs en difficulté. Il propose un accompagnement pour le montage du projet, son financement et le développement de l'entreprise pendant les trois premières années.

- NACRE peut aussi offrir un prêt à taux zéro en complément d'un prêt bancaire.

2. ****Prêts d'honneur et microcrédits****

- ****Prêt d'honneur : ****

- Ce sont des prêts personnels à taux zéro sans garantie demandée, souvent attribués par des réseaux comme ****Initiative France**** ou ****Réseau Entreprendre****.

- Ils permettent de renforcer les fonds propres du créateur et facilitent l'accès à un prêt bancaire.

- ****Microcrédit (ADIE) : ****

- L'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Économique) propose des microcrédits (jusqu'à 10 000 €) aux personnes qui n'ont pas accès au crédit bancaire classique, souvent pour des projets de petite taille.

- L'accompagnement est également proposé pour le montage du projet.

3. ****Subventions et aides régionales****

- ****Subventions régionales ou locales : ****

- Les ****conseils régionaux****, ****conseils départementaux****, et certaines ****collectivités locales**** offrent des aides à la création d'entreprise. Ces aides varient selon les régions et peuvent prendre la forme de subventions, d'avances remboursables ou d'aides spécifiques pour les secteurs innovants, les zones rurales, ou les zones urbaines sensibles.

- **Bourses Bpifrance** :

- **Bpifrance** propose plusieurs dispositifs, notamment des prêts à taux réduits et des aides à l'innovation pour les entreprises innovantes ou en forte croissance.
- Le programme **Bourse French Tech** aide notamment les start-ups technologiques.

4. Dispositifs pour les entrepreneurs spécifiques

- **Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes (FGIF)** :

- Ce dispositif garantit des prêts bancaires jusqu'à 70 % pour les femmes créatrices d'entreprise.
- Il vise à faciliter l'accès au crédit pour les entrepreneures.

- **Les aides à la création dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV)** :

- Si l'entreprise est créée dans un **quartier prioritaire**, elle peut bénéficier de certaines aides spécifiques, comme l'exonération de certaines cotisations sociales (dispositif des zones franches urbaines) ou des subventions régionales.

5. Aides fiscales et sociales

- **Exonérations fiscales** :

- Certaines zones géographiques comme les **zones de revitalisation rurale (ZRR)** ou les **zones franches urbaines (ZFU)** permettent de bénéficier d'exonérations fiscales (impôts sur les bénéfices, CFE, CVAE, etc.) pendant plusieurs années.

- **Crédit d'Impôt Recherche (CIR) et Crédit d'Impôt Innovation (CII)** :

- Les entreprises innovantes peuvent bénéficier de crédits d'impôt sur leurs dépenses de recherche et développement (R&D) ou d'innovation.

6. Les aides pour les jeunes entreprises innovantes (JEI)

- **Statut de Jeune Entreprise Innovante (JEI)** :

- Ce statut permet aux entreprises innovantes de moins de 8 ans de bénéficier d'exonérations fiscales (impôt sur les sociétés, cotisations sociales) sous certaines conditions.

- Il est particulièrement intéressant pour les entreprises investissant dans la recherche et le développement.

7. Crowdfunding et business angels

- **Financement participatif (crowdfunding)** :

- De nombreuses plateformes de financement participatif permettent aux entrepreneurs de lever des fonds auprès de particuliers ou de professionnels en échange de contreparties, de parts d'entreprise, ou sous forme de prêt rémunéré.

- **Business angels** :

- Ce sont des investisseurs individuels qui financent des start-ups à fort potentiel en échange de parts dans l'entreprise. Les réseaux de business angels comme **France Angels** facilitent la rencontre entre entrepreneurs et investisseurs.

8. Programmes d'incubation et concours

- Incubateurs et accélérateurs :

- Certains incubateurs offrent non seulement de l'accompagnement et du conseil, mais aussi des aides financières sous forme de prêts ou de prises de participation au capital. Par exemple, **Station F**, **Le Village by CA**, ou **Wilco**.
- Les **concours d'entrepreneuriat** (Concours national de création d'entreprises, **French Tech Tremplin**, etc.) permettent également de remporter des financements sous forme de dotations ou d'investissements.

9. Aides spécifiques aux secteurs d'activité

- Aides spécifiques aux métiers artisanaux :

- La **Chambre des Métiers et de l'Artisanat** propose souvent des aides ou des accompagnements pour les créateurs d'entreprises artisanales.

- Aides pour les entreprises innovantes :

- En plus des dispositifs Bpifrance, le **Concours d'Innovation** permet de financer les projets de recherche et développement, notamment dans les secteurs comme les technologies de l'information, l'énergie, la santé, etc.

 Remerciement – Création d'entreprise

Merci d'avoir suivi cette première étape vers l'entrepreneuriat.

Créer son entreprise, c'est oser passer de l'idée à l'action. Bravo pour votre engagement !
Continuez à avancer pas à pas, à votre rythme : chaque petite décision vous rapproche de
votre objectif.

CE E-BOOK EST UNE ŒUVRE PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR.
MERCİ DE NE PAS LE PARTAGER, COPIER OU PUBLIER SANS AUTORISATION. CE
CONTENU EST DESTINÉ UNIQUEMENT À UN USAGE PERSONNEL. TOUTE
UTILISATION COMMERCIALE OU REDISTRIBUTION EST INTERDITE.